

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1950

8 août 2008

SOMMAIRE

AAM International S.à r.l.	93573	Le Domaine S.à r.l.	93586
AAM Luxembourg S.à r.l.	93573	Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A.	93600
AAM Luxembourg S.à r.l.	93579	Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR	93590
Acquastar Investments S.A.	93588	P.A.J. S.à r.l.	93554
Alpine Investissement S.A.	93590	Pan Europe AG	93587
AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l.	93593	Pohl Constructions S.A.	93599
Aranda Holding S.A.	93573	Pomalux S.A.	93580
Assenagon Asset Management S.A.	93574	Pomalux S.A.	93572
AstraZeneca Pharma SNC	93596	Pomalux S.A.	93573
Beautysane Holding S.A.	93600	Private Equity Selection International (PE-SI) 1 S.A.	93574
Biodev Group S.A.	93599	Ramsay Finance S.à r.l.	93580
Boulangerie Pâtisserie Zehren Sàrl	93599	RQ Holding S.à r.l.	93560
Burk, Evans & Associates S.A.	93556	S5 Champion S.à.r.l.	93597
Burk, Evans & Associates S.A.	93556	Sageview Capital Luxembourg S.à r.l.	93588
Charterhouse CP1 S.à r.l.	93593	Sasori S.à r.l.	93566
Château de Feuilles S.A.	93598	Schmitz Creation in Pelz und Leder A.G.	93599
CoOil Co S.à r.l.	93572	S.C.I. Equity Delta Capellen	93589
Eastern Telecom S.A.	93587	Solelec S.A.	93596
Ensemble, S.à r.l.	93557	Strenuse S.à.r.l.	93591
European Retail Venture II S.A.	93591	Teilau Investments S.A.	93597
Genesis Investment Holding S.A.	93597	Tractlux S.à r.l.	93558
H.E.A.T. Mezzanine I-2005 S.A.	93577	Vaglio Lux S.A.	93593
H.E.A.T Mezzanine S.A.	93577	Zopal	93593
Hôtel Royal S.A.	93586		
Iconic S.à r.l.	93600		
Jade Chinois S.à r.l.	93556		
John Deere Funding S.A.	93586		
Kareta Holding S.A.	93574		

P.A.J. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 88, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 140.227.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pierre GHANDOUR, prothésiste-dentaire, né à Deir el-Kamar, (Liban), le 27 octobre 1959, demeurant à L-1457 Luxembourg, 88, rue des Eglantiers,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "P.A.J. S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec restauration.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification statutaires doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Pierre GHANDOUR, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1457 Luxembourg, 88, rue des Eglantiers.
2. Monsieur Pierre GHANDOUR, prothésiste-dentaire, né à Deir el-Kamar, (Liban), le 27 octobre 1959, demeurant à L-1457 Luxembourg, 88, rue des Eglantiers, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GHANDOUR - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 2008, Relation GRE/2008/3005. — Soixante-deux euros et cinquante cents 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2008.

J. SECKLER.

Référence de publication: 2008093405/231/108.

(080107675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Burk, Evans & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.351.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07. 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091609/1403/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Burk, Evans & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.351.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07. 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091611/1403/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Jade Chinois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 105.858.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu:

- 1) Monsieur Bo LUO, cuisinier, demeurant à L-8805 Rambrouch, 23, rue Principale,
- 2) Madame Man Si DONG, épouse de Monsieur Bo LUO, serveuse, demeurant à L-8805 Rambrouch, 23, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "JADE CHINOIS S.à r.l.", ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro 105.858,

constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 janvier 2005, acte publié au Mémorial C numéro 495 du 26 mai 2005

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

1^{ère} résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société à l'adresse suivante: L-8805 Rambrouch, 23, rue Principale - Commune de Rambrouch.

2^{ième} résolution

Suite à cette résolution les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 3.- pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi dans la Commune de Rambrouch.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article."

Frais

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Luo, Dong, GRETHEN.

Enregistré à Redange, le 15 juillet 2008. Relation: RED/2008/883. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 juillet 2008.

LEONIE GRETHEN.

Référence de publication: 2008093350/240/39.

(080107664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Ensemble, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 87.779.

L'an deux mille huit, le premier juillet,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Franck RENEVIER, employé privé, né à Boulogne-Billancourt (France), le 9 septembre 1947, demeurant à L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl,

2.- Monsieur Louis BACHOUD, ingénieur, né à Alger (Algérie), le 21 septembre 1935, demeurant à F-02210 Droizy, 5, place de la Mairie,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Franck RENEVIER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée "ENSEMBLE, S.à r.l.", avec siège social à L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1251 du 27 août 2002, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire METZLER, en date du 10 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1168 du 7 novembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 87.779, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de dix (10) parts sociales, en date 5 juin 2008, par Monsieur Franck RENEVIER, prénommé, à Monsieur Louis BACHOUD, prénommé.

2. Monsieur Franck RENEVIER et Monsieur Louis BACHOUD, prénommés, sont, dès lors, les seuls associés de la société.

3. Ensuite, les associés décident de modifier l'alinéa deux de l'article six des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa deux).** Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Franck RENEVIER, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2.- Monsieur Louis BACHOUD, prénommé, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100"

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société."

4. Les associés décident de modifier l'objet social de la société, et dès lors l'article trois des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'activité de la société consiste dans:

Les études à caractère sociologique, socio-économique et statistique ayant trait aux domaines de l'environnement.

À ce titre, la société a pour objet les études d'impact sur les effets sociologiques et socioculturels des pollutions dans le milieu naturel et urbain.

Les études sur la perception par les milieux sociaux des produits de la filière biologique et des technologies douces.

Les études de motivation et de comportement des groupes sociaux au regard de l'offre des produits biologiques.

Le conseil en marketing, communication, développement et publicité de produits écologiques et des produits d'environnement.

L'assistance aux bureaux d'études techniques quant à l'évaluation de l'impact humain des opérations ayant trait à l'ingénierie de l'environnement.

Le conseil en conception et en commercialisation de produits socio-éducatifs relatifs aux différentes formes d'environnement: naturel, institutionnel et construit.

La société a également pour objet l'ingénierie du bâtiment, l'urbanisme, les études de faisabilité d'opérations immobilières, le montage technique, administratif et financier de toutes opérations immobilières.

L'étude de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti et paysagé.

Le développement du tourisme culturel et de la qualité de l'environnement par tous moyens, y compris écologiques et de communication.

Corollairement à cette activité d'étude et de conseil, la société se propose de réaliser des produits culturels sur le thème de l'environnement dans le secteur de l'édition et de l'animation (organisation d'expositions, d'événements, de séminaires, etc).

La société pourra, à ce titre, exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi s'intéresser par voie de participation, de financement ou de toute autre manière à toute entreprise indigène ou étrangère ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est susceptible de promouvoir le sien."

5. Ensuite, Monsieur Franck RENEVIER, prénommé, déclare démissionner avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société.

Les associés décident d'accepter cette démission et d'accorder décharge pleine et entière au gérant démissionnaire.

Monsieur Louis BACHOUD, prénommé, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa signature individuelle.

6. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

7. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Renevier, L. Bachoud, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. LAC / 2008 / 27447. - Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008094227/227/76.

(080108469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Tractlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.575.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"PORTMANN-LUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 103.232, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Claude PORTMANN, directeur général, demeurant à F-68390 Sausheim, 15, rue des Cerisiers,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

La société anonyme "PORTMANN-LUX S.A.", prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée "TRACTLUX S.à r.l.", ayant son siège social à L-3378 Livange, route de Bettembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 16 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 338 du 12 mai 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, en remplacement du prêtre notaire WAGNER, en date du 2 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 464 du 18 juin 1999, modifiée suivant acte reçu le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, publié au

Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 294 du 19 mars 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 224 du 1^{er} février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 68.575, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer momentanément la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes.

Seconde résolution

L'associée unique décide de d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux cent quatre-vingt-sept mille six cents euros (EUR 287.600,00), pour le porter de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) à trois cent mille euros (300.000,00) par la création et l'émission de quatre cents parts sociales (400), jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les quatre cents (400) parts sociales nouvelles.

Toutes les parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées par incorporation de réserves, de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-sept mille six cents euros (EUR 287.600,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentale moyennant la production d'un bilan de la société arrêté au 31 décembre 2007 et d'une attestation de la société à responsabilité limitée "PRESTACOMPTA", ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. "2000", route de Bettembourg,

lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur", seront annexés au présent acte pour être formalisés avec celui-ci.

Troisième résolution

L'associée unique décide de fixer à six cents euros (EUR 600,00) la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales de la société.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,00) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites par "PORTMANN-LUX S.A.", société anonyme, avec siège social à L-3378 Livange, Z.I. "Le 2000", route de Bettembourg."

Sixième résolution

L'associée unique décide de nommer pour une durée de six ans un réviseur d'entreprises, à savoir la société à responsabilité limitée "AUDIT & COMPLIANCE", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 115.834,

lequel aura les pouvoirs et la responsabilité déterminés par l'article 62, alinéas 1^{er} et 3 de la loi sur les sociétés et par l'article 69 de la loi concernant le Registre de Commerce et des Sociétés.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, es-qualités qu'il agit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Portmann, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2008, LAC/2008/26680. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008094228/227/72.

(080108490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

RQ Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.247.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of July.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Rockpoint Quantum Properties S.à r.l., a limited liability company existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, in progress of registration with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company RQ Holding S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RQ Holding S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The company may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise in which the Company has an interest. The Company may also invest directly or indirectly in real estate. In particular it may acquire and hold interests in German partnerships which hold and rent out German properties.

The Company may borrow funds in any form, fund the group companies through subordinated loans, loans and may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies, partnerships or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs.

In general, the Company may take any actions and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members, expressed in accordance with article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board may choose among its members a chairman. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Decisions adopted by conference call or other similar means of communication shall be valid only if recorded in minutes signed by the managers who participated in the conference. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 11. The accounting year begins on January 1st, of each year and ends on December 31st.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up, the appearing party has subscribed the five hundred (500) shares of the new company.

All the shares have been totally paid up so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole member

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.
2. The following persons are named managers who shall jointly constitute the board of managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Manager:

Mr Hermann-Gunter SCHOMMARZ, Accountant, born in Amersfoort (South Africa), on 20 November 1970, residing professionally in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Class B Manager:

Mr Brian BORG, Investment Manager, born in Omaha, Nebraska (USA) on 29 December 1973, residing in 2 Clover Mews, SW3 4JH London (United Kingdom).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundacht, am dritten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, welch Letzterer Depositar der Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

Rockpoint Quantum Properties S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung bestehend unter dem luxemburgischen Recht, mit Sitz in 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, auf dem Wege der Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, handelnd gemäß ihrer vorstehend aufgeführten Eigenschaften, hat den Notar gebeten, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") RQ Holding S.à r.l. festzustellen, welche hiermit wie folgt gegründet wird.

Art. 1. Es besteht zwischen dem Erschienenen und all denjenigen, die Inhaber der nachfolgend erwähnten Geschäftsanteile werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma RQ Holding S.à r.l. ("société à responsabilité limitée"). Die Gesellschaft wird geregelt durch diese Satzung und die anwendbare Gesetzesgebung.

Art. 2. Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligung in jeglicher Form, an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen oder andere Gesellschaftskörperschaften, einschließlich Anteilen an Partnerschaften sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich in der Errichtung, Ausbau, Verwaltung und Kontrolle in solche Partnerschaften oder andere Gesellschaftskörperschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, beteiligen.

Die Gesellschaft kann mittelbar oder unmittelbar in Immobilien investieren. Die Gesellschaft kann insbesondere Beteiligungen in Deutschen Partnerschaften erwerben oder halten welche Grundbesitz in Deutschland halten und vermieten.

Die Gesellschaft kann, in jeglicher Art, Darlehen aufnehmen, Gesellschaften der Gruppe durch nachrangige Kredite oder durch Kredite finanzieren.

Die Gesellschaft kann allgemein jede finanzielle Beteiligung mittels Anleihen, Darlehen, Bürgschaft oder Wertpapier oder sonstiges in solche Gesellschaften, Partnerschaften oder Unternehmen einbringen, an denen sie eine Beteiligung hält oder welche Teil der Gruppe bilden zu welcher die Gesellschaft gehört.

Die Gesellschaft kann, allgemein, jede Tätigkeit oder Eingriff vornehmen, die sie zum Erreichen und zur Förderung ihres Gesellschaftsgegenstandes für geeignet hält.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Schüttringen, Großherzogtum Luxemburg. Der eingetragene Sitz kann durch Beschluß der außerordentlichen Versammlung von all seinen Gesellschaftern beratend in der Art und Weise wie angemessen zur Änderung der Satzung, verlegt werden. Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluß des Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführung abgeändert werden. Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, welche nach Meinung des Geschäftsführers oder der Geschäftsführung die normale Geschäftstätigkeit am eingetragenen Sitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem eingetragenen Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der eingetragene Sitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegt werden; diese vorläufige Maßnahme hat jedoch keinerlei Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Verlegung ihres eingetragenen Sitzes weiterhin luxemburgisch bleibt. Solch vorläufige Maßnahmen werden von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls der Geschäftsführung getroffen und den jeweils betroffenen Parteien zugestellt.

Art. 5. Das Kapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500 (zwölftausend fünf hundert Euro) und ist in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile aufgeteilt mit einem Nennwert von jeweils EUR 25 (fünfundzwanzig Euro). Das

Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Entscheidung der außerordentlichen Versammlung der Gesellschafter, gemäß den erforderlichen Bestimmungen zur Änderung der Satzung. Verfügbare Anteileprämien sind verteilbar.

Art. 6. Die Geschäftsanteile können frei zwischen unter Gesellschafter übertragen werden. Vorbehaltlich anderer gesetzlicher Bestimmungen erfordert die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter die Zustimmung von Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals besitzen, festgestellt gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 7. Die Gesellschaft wird von einen oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Inhaber von Anteilen sein können.

Diese werden durch einfachen Mehrheitsbeschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und aberufen, welchen ihren Aufgabenbereich und die Dauer ihres Mandates bestimmt. Im Falle wo keine Dauer angegeben ist, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Bestellung zu jedem Zeitpunkt (ad nutum) kann begründet oder unbegründet widerrufen werden.

Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann einen Vorsitzenden aus seiner Mitte wählen. Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung telefonisch oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, soweit alle teilnehmenden Mitglieder der Sitzung zuhören und von allen anderen Mitgliedern der Geschäftsführung, die an dieser Sitzung teilnehmen, gehört werden können und alle Mitglieder sich miteinander verständigen können. Eine Sitzung kann auch nur telefonisch abgehalten werden. Beschlüsse welche durch telefonische Sitzung getroffen werden oder ähnliche Kommunikationsmittel sind nur wirksam, falls sie in einem Protokoll festgehalten sind welches von den Geschäftsführern die an dieser telefonischen Sitzung teilgenommen haben, unterzeichnet ist. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung durch derartige Mittel ist gleichwertig zu einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung oder dem Abhalten einer Sitzung in Person.

Die Geschäftsführer können von einem anderen Geschäftsführer bei den Sitzungen der Geschäftsführung vertreten werden ohne Einschränkung betreffend der Anzahl von Vollmachtsformularen welche ein Geschäftsführer annehmen und wählen darf.

Eine schriftliche Einladung zu einer Sitzung der Geschäftsführung muss den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem geplanten Datum der Sitzung gegeben werden, mit Ausnahme von Notfällen, in welchem Fall die Art und Weise und die Gründe des Notfalls in der Einladung erwähnt werden. Die Einladung kann im Falle einer Zustimmung aller Geschäftsführer, die schriftlich, telefonisch, per Telegramm, Telex, Email oder Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird, unterlassen werden. Eine spezielle Einladung wird nicht erforderlich sein für eine Sitzung der Geschäftsführung, die an jener Zeit und an jenem Ort stattfindet, wie im Voraus durch einen Beschluss der Geschäftsführung bestimmt wurde.

Die Generalversammlung der Gesellschafter kann beschliessen, Geschäftsführer von zwei unterschiedlichen Kategorien zu ernennen, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Jede solche Klassifizierung von Geschäftsführern wird im Protokoll der relevanten Sitzung ordnungsgemäß festgehalten und die Geschäftsführer werden hinsichtlich der Kategorie, zu der sie gehören, identifiziert.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden wirksam gefasst durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer der Gesellschaft (einschließlich im Wege der Vertretung). Im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), werden die Beschlüsse der Geschäftsführung nur durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer wirksam gefasst darunter mindestens einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B (die vertreten werden können).

Die Geschäftsführung kann auch einstimmig Beschlüsse fassen durch ein oder mehrere gleichartige Dokumente im Wege eines Rundschreibens, wenn die Zustimmung schriftlich, telefonisch oder per Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird.

Die Gesamtheit solcher Dokumente werden ordnungsgemäß durchgeführte Runddokumente bilden die den Beschluss nachweisen. Die Beschlüsse der Geschäftsführer, einschließlich der Rundschreiben, werden entscheidend bescheinigt sein oder ein Auszug davon kann ausgestellt werden unter der individuellen Unterschrift eines Geschäftsführers.

Die Gesellschaft wird, im Falle eines einzelnen Geschäftsführers, durch die Unterschrift dieses Geschäftsführers gebunden sein, und im Falle einer Geschäftsführung, durch die alleinige Unterschrift jedes einzelnen Geschäftsführers, vorausgesetzt dass im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), die Gesellschaft wird wirksam gebunden sein nur durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B (einschließlich im Wege der Vertretung). In allen Fällen wird die Gesellschaft wirksam gebunden durch die alleinige Unterschrift jeder Person oder Personen an die eine Unterschriftsvertretungsvollmacht vom einem Geschäftsführer übertragen ist, oder im Falle der Kategorien von Geschäftsführern, durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B, die zusammen handeln (einschließlich im Wege der Vertretung).

Art. 8. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verschuldung der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft haften sie für die Leistung ihrer Aufgaben.

Art. 9. Jedes Mitglied darf an den kollektiven Beschlüssen teilnehmen. Es hat eine Anzahl an Stimmen gleichwertig zur Anzahl der Anteile die es besitzt und darf rechtswirksam handeln in jeder Versammlung der Mitglieder durch spezielle Vollmacht.

Art. 10. Die Beschlüsse der Mitglieder werden in der Form und mit der Mehrheit getroffen die vom luxemburgischen Gesetz über die Handelsgesellschaften vorgeschrieben ist (in dem Ausmaß als gesetzlich erlaubt) oder abgehalten in Versammlungen. Jede ordnungsgemäß einberufene Versammlung der Gesellschafter, oder jeder schriftlicher wirksamer Beschluss (je nach Fall) vertritt das gesamte Gesellschaftsorgan der Gesellschaft.

Versammlungen werden einberufen durch Einladung, per eingeschriebenen Brief an den Gesellschaftern an die eingetragene Adresse im Gesellschaftsregister der Gesellschaft, mindestens acht (8) Tage vor dem Datum der Versammlung zur Gesellschafterversammlung. Falls das gesamte Gesellschaftskapital bei der Versammlung vertreten ist, kann die Versammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Im Falle schriftlicher Beschlüsse, wird deren Text den Mitgliedern zugesandt welche im Gesellschaftsregister eingetragen sind, mindestens acht (8) Tage vor dem tatsächlich vorgeschlagenen Datum der Beschlüsse. Die Beschlüsse werden nach Billigung der Stimmenmehrheit wirksam gemäß dem Gesetz für Kollektivbeschlüsse (oder vorbehaltlich der Erfüllung der Mehrheitsvorschriften, an dem Datum darin aufgeführt). Einheitliche schriftliche Beschlüsse können jederzeit getroffen werden ohne vorherige Einberufung.

Kollektivbeschlüsse sind nur dann wirksam, wenn sie durch eine Stimmenmehrheit welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertritt, getroffen werden. Jedoch werden Beschlüsse welche die Änderung der Satzung betreffen durch (i) eine Mehrheit der Gesellschafter (ii) welche mehr als drei Viertel des Stammkapitals vertreten getroffen.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 12. Jedes Jahr am Ende des Geschäftsjahres stellt der Geschäftsführer oder gegebenenfalls die Geschäftsführung die Jahresabschlüsse auf.

Art. 13. Der Finanzbericht ist erhältlich für die Gesellschafter am eingetragenen Sitz der Gesellschaft.

Art. 14. Fünf Prozent (5 %) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese Entnahme ist dann nicht mehr zwingend, wenn die Rücklage zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals erreicht hat.

Aufgrund der von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls Gesellschaftsführern angefertigten Kontoabschlüssen, können die Gesellschafter beschließen Abschlagszahlungen auf Dividenden zu tätigen, welche vorzeigen dass genügend Gelder zur Ausschüttung vorhanden sind, vorausgesetzt dass der auszuschüttende Betrag nicht den erzielten Gewinn seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht durch den vorgetragenen Gewinn und auszuschüttende Reserven aber erniedrigt durch die vorgetragenen Verluste und Summen welche in eine gesetzlich zu errichtende Reserve zu verteilen sind, überschreiten darf.

Der Saldo kann an die Gesellschafter ausgeschüttet werden durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter. Das Aktienprämiumkonto kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen jeglichen Betrag aus dem Aktienprämiumkonto an die gesetzliche Rücklage zu verteilen.

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft obliegt die Abwicklung der Gesellschaft einem oder mehreren Liquidatoren welche Gesellschafter sein können aber nicht müssen sein, und welche von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden und deren Befugnisse und Vergütung auch von der Hauptversammlung der Gesellschaft bestimmt werden.

Art. 16. Falls, und solange als ein Gesellschafter alle Anteile der Gesellschaft besitzt, existiert die Gesellschaft als Einzelteilnehmergesellschaft, gemäß Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10 August über die Handelsgesellschaften; in diesem Falle sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2, dieses Gesetzes anwendbar.

Art. 17. Für alles das nicht von der vorliegenden Satzungen bestimmt wird, berufen die Gesellschafter sich auf das anwendbare Recht.

Spezielle Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung

Da die Satzung der Gesellschaft aufgestellt worden ist, hat die vorbezeichnete Komparentin die fünfhundert (500) Anteile der neuen Gesellschaft gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Abschätzung der kosten

Die Parteien haben die Kosten, Auslagen, Gebühren und Belastungen ungeachtet ihrer Form, welche von der Gesellschaft zu tragen sind, oder ihr in Verbindung mit der Gründung belastet werden auf eintausenddreihundertfünfzig Euro geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der alleinige Gesellschafter hat unmittelbar die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

2. Die nachfolgenden Personen wurden Geschäftsführer ernannt, welche gemeinsam die Geschäftsführung der Gesellschaft bilden, auf unbestimmte Dauer, vorbehaltlich der Satzung der Gesellschaft:

Geschäftsführer der Kategorie A:

Herr Hermann-Günter SCHOMMARZ, Buchhalter, geboren in Amersfoort (Südafrika), am 20. November 1970, beruflich wohnhaft in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Geschäftsführer der Kategorie B:

Herr Brian BORG, Investment Manager, geboren in Omaha, Nebraska (USA), am 29. Dezember 1973, wohnhaft in 2 Clover Mews, SW3 4JH London (Vereinigtes Königreich).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Person, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung massgebend sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, am oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: RIES-BONANI; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2008. Relation GRE/2008/2911. - Reçu soixante deux euros et cinquante cents, 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 23. Juli 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008094269/231/359.

(080107994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Sasori S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.278.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of July
Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on July 14th, 2008. Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct

or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name Sasori S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1.250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juillet 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Sasori S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de com-

munication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29206. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008094311/206/308.

(080108574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pomalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.814.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 02/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008094089/9252/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10345. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

ColOil Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 130.451.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privés intervenu en date du 10 juillet 2008, que:

ColonyOil, LLC, une limited liability company constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, immatriculée au Registre de Delaware sous le N° 4364263, dont le siège social est situé DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (USA), a cédé à:

Colony-VIII Magiste, LLC, une limited liability company constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, immatriculée au Registre de Delaware sous le N° 4573527, dont le siège social est situé DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (USA),

252 parts sociales de la Société ColOil Co S.à r.l.

Suite à ce transfert, la répartition des 504 parts sociales composant le capital social s'établit comme suit:

Colony-VIII Magiste, LLC	252 parts sociales
Cz2 Oil S.à r.l.	252 parts sociales

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

P/o Colony Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Véronique Reveilliez

Mandataire habilité

Référence de publication: 2008094438/4025/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 116.476.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006, le rapport du reviseur d'entreprise de la société tête de groupe de droit américain American Axle & Manufacturing, Inc., ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091833/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06380. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

AAM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 116.477.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006, le rapport du reviseur d'entreprise de la société tête de groupe de droit américain American Axle & Manufacturing, Inc., ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091832/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06736. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Aranda Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.021.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008093910/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08321. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pomalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 85.814.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 02/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008094088/9252/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10351. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Das Verwaltungs- und Sonderreglement des ASSENAGON II Commodity Diversified wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008093748/8912/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09814. - Reçu 147,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Kareta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.083.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour Kareta Holding S.A.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2008093948/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07612. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

Mademoiselle Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Madame Isabelle Alvarez Fernandez, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 83.305, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1115 du 6 mai 2008;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré aux termes de décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes du notaire instrumentant, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conféré aux termes de l'article 5 des statuts et dans le cadre des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et décidé en conséquence neuf (9) augmentations du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 14 avril 2008, à concurrence de 8.070,- EUR (huit mille soixante-dix Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.205.910,- EUR (un million deux cent cinq mille neuf cent dix Euros) à un montant de 1.213.980,- EUR (un million deux cent treize mille neuf cent quatre-vingt Euros) par la création de 807 (huit cent sept) actions nouvelles de catégorie "N7C", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- cent une (101) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 3, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- cent une (101) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 3, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- six cent cinq (605) actions souscrites par Predica 2008, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 30 avril 2008, à concurrence de 34.500,- EUR (trente-quatre mille cinq cents Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.213.980,- EUR (un million deux cent treize mille neuf cent quatre-vingt Euros) à un montant de 1.248.480,- EUR (un million deux quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt Euros) par la création de 3.450 (trois mille quatre cent cinquante) actions nouvelles de catégorie "PER", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- trois mille quatre cent cinquante (3.450) actions souscrites par Predica 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 2 mai 2008, à concurrence de 93.060,- EUR (quatre-vingt-treize mille soixante Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.248.480,- EUR (un million deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt Euros) à un montant de 1.341.540,- EUR (un million trois cent quarante et un mille cinq cent quarante Euros) par la création de 9.306 (neuf mille trois cent six) actions nouvelles de catégorie "N7C", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- mille cent soixante-quatre (1.164) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 3, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- mille cent soixante-quatre (1.164) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 3, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- six mille neuf cent soixante-dix-huit (6.978) actions souscrites par Predica 2008, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

4) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 30 mai 2008, à concurrence de 4.050,- EUR (quatre mille cinquante Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.341.540,- EUR (un million trois cent quarante et un mille cinq cent quarante Euros) à un montant de 1.345.590,- EUR (un million trois cent quarante cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros) par la création de 405 (quatre cent cinq) actions nouvelles de catégorie "ACC", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- deux cent cinquante-deux (252) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- cent trente-quatre (134) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- dix-neuf (19) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

5) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 13 juin 2008, à concurrence de 3.240,- EUR (trois mille deux cent quarante Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.345.590,- EUR (un million trois cent quarante cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros) à un montant de 1.348.830,- EUR (un million trois cent quarante huit mille huit cent trente Euros) par la création de 324 (trois cent vingt-quatre) actions nouvelles de catégorie "CIP", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- deux cent trente et une (231) actions souscrites par Private Equity Selection N ° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- quatre-vingt-treize (93) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals N ° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

6) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 23 juin 2008, à concurrence de 22.000,- EUR (vingt-deux mille Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.348.830,- EUR (un million trois cent quarante huit mille huit cent trente Euros) à un montant de 1.370.830,- EUR (un million trois cent soixante-dix mille huit cent trente Euros) par la création de 2.200 (deux mille deux cents) actions nouvelles de catégorie "PER", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- deux mille deux cents (2.200) actions souscrites par Predica 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

7) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 27 juin 2008, à concurrence de 19.130,- EUR (dix-neuf mille cent trente Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.370.830,- EUR (un million trois cent soixante-dix mille huit cent trente Euros) à un montant de 1.389.960,- EUR (un million trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante Euros) par la création de 1.913 (mille neuf cent treize) actions nouvelles de catégorie "S3", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- mille quatre-vingt-onze (1.091) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 2 Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- sept cent quarante-sept (747) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 2 Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- soixante-quinze (75) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

8) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 2 juillet 2008, à concurrence de 2.800,- EUR (deux mille huit cents Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.389.960,- EUR (un million trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante Euros) à un montant de 1.392.760,- EUR (un million trois cent quatre-vingt-douze mille sept cent soixante Euros) par la création de 280 (deux cent quatre-vingts) actions nouvelles de catégorie "VEST", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- quarante (40) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 2 Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- vingt-huit (28) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 2 Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- trois (3) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- deux cent neuf (209) actions souscrites par Predica 2005, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

9) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 3 juillet 2008, à concurrence de 3.790,- EUR (trois mille sept cent quatre-vingt-dix Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.392.760,- EUR (un million trois cent quatre-vingt-douze mille sept cent soixante Euros) à un montant de 1.396.550,- EUR (un million trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante Euros) par la création de 379 (trois cent soixante-dix-neuf) actions nouvelles de catégorie "N7C", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- quarante-huit (48) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 3 Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- quarante-huit (48) actions souscrites par Private Equity Selection n ° 3 Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- deux cent quatre-vingt-trois (283) actions souscrites par Predica 2008, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

Des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 190.640,- EUR (cent quatre-vingt-dix mille six cent quarante euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à 1.396.550,- EUR (un million trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante Euros), représenté par 139.655 (cent trente-neuf mille six cent cinquante cinq) actions réparties comme suit:

- 1 550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
 - 3 943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie «JH»;
 - 837 (huit cent trente-sept) actions de catégorie «PAL»;
 - 7 590 (sept mille cinq cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie «CIP»;
 - 7 416 (sept mille quatre cent seize) actions de catégorie «ACC»;
 - 7 697 (sept mille six cent quatre-vingt-dix-sept) actions de catégorie «S3»;
 - 49 459 (quarante-neuf mille quatre cent cinquante-neuf) actions de catégorie «VEST»;
 - 23.282 (vingt-trois mille deux cent quatre-vingt deux) actions de catégorie «PER»;
 - 27 389 (vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf) actions de catégorie «IC6»;
 - 10 492 (dix mille quatre cent quatre-vingt-douze) actions de catégorie «N7C»;
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.750,- EUR

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. VAUDEMONT, I.A. FERNANDEZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29196. — Reçu € 953,20.- (neuf cent cinquante-trois euros vingt cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008094225/206/168.

(080108260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**H.E.A.T Mezzanine S.A., Société Anonyme,
(anc. H.E.A.T. Mezzanine I-2005 S.A.).**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 109.738.

In the year two thousand and eight, on the eighth of July,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the public limited company (société anonyme) H.E.A.T. MEZZANINE S.A. (the "Company"), with registered office at 1-7, rue Nina et Julien Lefevre, L-2015 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 109.738, incorporated by deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg-Eich, on July 12, 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1367 of December 12th, 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary, on February 20, 2006 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nr. 1034 of May 27th, 2006.

The meeting was presided by Evelyn MAHER, lawyer, with professional address in Luxembourg,

who appointed as secretary Philipp MÖSSNER, lawyer, with professional address in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Farah JERAJ, legal advisor, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

(I) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment to the articles of incorporation of the Company, to add a paragraph 4 to Article 11 of the articles of incorporation of the Company, as follows:

"The directors shall not propose to the shareholders meeting to wind up or dissolve the company as long as there are notes issued by the Company outstanding."

2. Amendment to the articles of incorporation of the Company, to add a paragraph 3 to Article 2 of the articles of incorporation of the Company, as follows:

"The directors shall not propose to the shareholders meeting to relocate outside of Luxembourg the corporate seat of the company as the centre of main interest within the meaning of Article 3 (1) of Council Regulation 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings."

(II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

(III) It appears from the attendance list that all the TWENTY-FIVE THOUSAND (25,000) shares of ONE EURO TWENTY-FOUR CENT (EUR 1.24,-) each, representing the whole share capital of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) are represented at the present extraordinary general meeting.

(IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

(V) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting resolves to amend the articles of incorporation of the Company, to add the following paragraph 4 to Article 11 of the articles of incorporation of the Company:

"The directors shall not propose to the shareholders meeting to wind up or dissolve the company as long as there are notes issued by the Company outstanding."

Second resolution

The general meeting resolves to amend the articles of incorporation of the Company, to add the following paragraph 3 to Article 2 of the articles of incorporation of the Company:

"The directors shall not propose to the shareholders meeting to relocate outside of Luxembourg the corporate seat of the company as the centre of main interest within the meaning of Article 3 (1) of Council Regulation 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings."

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in the event of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le huit juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme H.E.A.T. MEZZANINE S.A. (la «Société»), avec siège social à L-2015 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefevre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.738, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1367 du 12 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1034 du 27 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Evelyn MAHER, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Philipp MÖSSNER, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Farah JERAJ, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président requiert le notaire soussigné d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification des statuts de la Société, afin d'ajouter un paragraphe 4 à l'article 11 des statuts de la Société, comme suit:

«Les administrateurs ne pourront pas proposer à l'assemblée des actionnaires de liquider ou de dissoudre la société tant qu'il y a des titres émis par la Société en circulation»

2. Modification des statuts de la Société, afin d'ajouter un paragraphe 3 à l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

«Les administrateurs ne pourront pas proposer à l'assemblée des actionnaires, de transférer hors du Grand-Duché de Luxembourg le siège social de la société qui est le centre des intérêts principaux selon l'article 3(1) du Règlement n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et la notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés resteront pareillement annexées aux présentes après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions de UN EURO VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après exposé de l'ordre du jour, le président soumet au vote de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société afin d'ajouter un paragraphe 4 à l'article 11 des statuts de la Société, comme suit:

«Les administrateurs ne pourront pas proposer à l'assemblée des actionnaires de liquider ou de dissoudre la société tant qu'il y a des titres émis par la Société en circulation»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société, afin d'ajouter un paragraphe 3 à l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

«Les administrateurs ne pourront pas proposer à l'assemblée des actionnaires, de transférer hors du Grand-Duché de Luxembourg le siège social de la société qui est le centre des intérêts principaux selon l'article 3(1) du Règlement n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Maher, Ph. Mössner, F. Jeraj, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008. Relation: LAC / 2008 / 28481. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008094252/212/128.

(080108641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091834/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06383. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pomalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.814.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 02/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008094087/9252/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10344. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Ramsay Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.280.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of July

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on July 14th, 2008. Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company {société à responsabilité limitée} which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name Ramsay Finance S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1.250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juillet 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4 . La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Ramsay Finance S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29204. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008094313/206/308.

(080108606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Monsieur Stephen H. JENKINS, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de John Deere Funding S.A. (la «Société») avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 1^{er} juillet 2008 Monsieur Nils C. JÆGER, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, B.P 1685, L-1016 Luxembourg, a été désigné administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2008.

JOHN DEERE FUNDING S.A.

James Davlin / Carmen Laun

Director / Director

Référence de publication: 2008094422/7947/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06998C. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080108522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Le Domaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des associés tenue le 21 juillet 2008

Conformément à l'article 10 des statuts coordonnés, l'Assemblée décide que le mandat de Monsieur Sergio PITISCI arrivant à échéance ne sera pas renouvelé.

L'Assemblée nomme, en lieu et place, Monsieur Philippe PERIN, nouveau gérant, demeurant 22, rue de Differdange, F-57840 OTTANGÉ pour une durée d'un an.

Pour copie conforme

CONTINENTAL REAL ESTATE COMPANY / UNION FINANCIERE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE

Guy GLESENER, Nasir ABID / Guy GLESENER, Ali SHERWANI

Référence de publication: 2008094441/1128/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09520. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080108208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Hôtel Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.228.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 mai 2007 à 15.00 heures à Luxembourg

1. L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008094442/1128/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07625. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080108191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pan Europe AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.057.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 22. Mai 2008 abgehalten am Sitz der Gesellschaft

1. Die Verwaltungsmitglieder

a) Monsieur Hans KAPPES

b) Monsieur Guillaume RAUCHS

c) Monsieur Peter RAITHEL

werden mit sofortiger Wirkung von Ihren Ämtern abberufen.

2. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

a) Herr Klaus BÖRTER, Bankkaufmann, geboren am 21.03.1954 in D-Langenberg, wohnhaft in Kolpingstraße 3, D-53773 HENNEF

b) Herr Walter Peter BUCHHOLZ, Steuerberater, geboren am 15.05.1948 in Bonn, wohnhaft in Prinzgasse 39, D-53347 ALFTER

- Herr Norbert WINZEN, Bankkaufmann, geboren am 14.07.1944 in D-Mechernich, wohnhaft in Blütenweg 24, D-53332 Bornheim

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Klaus BÖRTER, Walter Peter BUCHHOLZ und Norbert WINZEN enden mit der ordentlichen Generalversammlung 2010.

Luxemburg, den 22. Mai 2008.

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Référence de publication: 2008094449/1152/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Eastern Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 89.617.

Extrait de résolution de l'Assemblée générale Extraordinaire du 27.08.2008

Les actionnaires de la société EASTERN TELECOM S.A. réunis le 27.08.2007 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de M. Andrew J. Baker, domicilié à Runkelsstrasse 37, FL 9495 Triesen, Principauté du Liechtenstein, au poste d'administrateur.

2. Nomination de M. Michael Repolusk, domicilié à Landstrasse 171, FL 9495 Triesen, Principauté du Liechtenstein, au poste d'administrateur.

3. Nomination de Mme Silvia Hermine Matt, domicilié à Schoeffenstrasse 8, A 6830 Rankweil, Autriche, au poste d'administrateur.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11.12.2007

Les actionnaires de la société EASTERN TELECOM S.A. réunis le 11.12.2007 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Révocation avec effet immédiat de M. Robert Michael Churchill Blackie, de son mandat d'administrateur.

2. Révocation avec effet immédiat de Mme Julie Coward de son mandat d'administrateur.

3. Révocation avec effet immédiat de M. Edmund Lionel Bendelow, de son mandat d'administrateur.

4. Démission avec effet immédiat de M. Frank Stuart Gee, de son mandat d'administrateur.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16.07.2008

Les actionnaires de la société EASTERN TELECOM S.A. réunis le 16.07.2008 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de Mme Natalia Shachkova, domicilié à 24 Pattison Road, Londres NW2 2 HH, au poste d'administrateur.

Fait à Luxembourg le 16.07.2008.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008094446/4507/34.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Sageview Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 130.828.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 05 mai 2008, les associés de la Société ont:

- nommé M. Fredrik Sjodin, en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 5 mai 2008 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

M. Edward Gilhuly, né le 18 octobre 1959 au Connecticut aux Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 245, Lytton Avenue, Suite 250, 94301 Palo Alto, États-Unis	Gérant de catégorie A
Mme Barbara Parker, née le 6 juillet 1956 au Connecticut aux Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 55 Railroad Avenue, Greenwich, CT 06830, États-Unis	Gérante de catégorie A
M. Fredrik Sjodin, né le 7 novembre 1974 à AC UMEÅ SF (Suède), avec adresse professionnelle au SVFS Advisory AB, Artillerigatan 6, 114 51 Stockholm, Suède	Gérant de catégorie A
Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant de catégorie B
Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant de catégorie B
M. Scott Stuart, né le 10 juin 1959 à Louisiana aux Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 55 Railroad Ave., Greenwich, CT 06830, États-Unis	Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sageview Capital S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2008094501/7441/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Acquastar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008094817/231/15.

(080108810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

S.C.I. Equity Delta Capellen, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.

R.C.S. Luxembourg E 1.428.

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Mark SAMUEL, commerçant, né à Sialkot, Pakistan, le 02 août 1948, demeurant à L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel, et

Madame Vivia CHRISTOPHER, sans état, née à Lahore, Pakistan, le 05 avril 1955, épouse de Monsieur Mark SAMUEL, demeurant à L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.

Les comparants, après avoir établi au moyen de l'acte de constitution ci-après relaté qu'ils détiennent ensemble toutes les 100 parts de la société civile immobilière SCI EQUITY DELTA CAPELLEN, dont le siège est à L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 433 du 16 juin 1998, immatriculée au R.C.S.L. sous le numéro E 1.428,

et après avoir déclaré que ledit acte de constitution n'a subi aucune modification à ce jour, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Objet social

L'objet de la société est étendu de sorte que l'article 2 des statuts sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement.»

Capital social

Le capital de la société est converti de LUX 100.000,- en € 2.479,- par stricte conversion.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à € 2.479,- représenté par cent parts d'intérêts de € 24,79 chacune, toutes entièrement libérées et souscrites comme suit:

- Monsieur Mark SAMUEL, Kehlen	50 parts
- Madame Vivia CHRISTOPHER, Kehlen	50 parts
TOTAL: cent parts d'intérêts	100 parts»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Samuel, V. Christopher, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 13 mars 2008. Relation: CAP/2008/753. - Reçu douze euros. €12,-.

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 mars 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008094837/225/47.

(080108974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008094807/242/13.

(080108027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Alpine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.977.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société TS FIDUCIARIA S.A., avec siège social à CH-Lugano 6901, 1, Riva Albertoli, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme ALPINE INVESTISSEMENT S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 91.977,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C numéro 340 du 28 mars 2003,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 586 du 21 mars 2006.

Que le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) ACTIONS sans désignation de valeur nominale,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 9 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9139. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008094848/219/41.

(080109843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

European Retail Venture II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008094821/220/12.

(080108671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Strenuse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.418.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the ninth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The public limited company LADY S.A., having its registered office in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B number 138.764,

here represented by Mrs Marie-Fiore RIES-BONANI, private employee, residing professionally at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company STRENUSE S.à r.l., with registered office at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B number 105.418, has been incorporated under the laws of Portugal by Memorandum and the Articles of Association dated November 30, 1999, and has transferred its registered office from Funchal/Madeira (Portugal) to Luxembourg by deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on December 23, 2004, published in the Mémorial C number 396 of April 29, 2005.

II.- That the capital of the company STRENUSE S.à r.l., pre-named, presently amounts to 3,865,000.- EUR (three million eight hundred sixty-five thousand euros), represented by 154,600 (one hundred fifty-four thousand six hundred) quotas of a nominal value of 25.- EUR (twenty-five euros) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company STRENUSE S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company STRENUSE S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company STRENUSE S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their mandate.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme LADY S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 138.764,

représentée par Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa représentante susnommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée STRENUSE S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.418, a été constituée sous le régime légal du Portugal, en vertu du Memorandum et des statuts datés du 30 novembre 1999, et a transféré son siège social de Funchal/Madeira (Portugal) à Luxembourg suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 396 du 29 avril 2005.

II.- Que le capital de la société STRENUSE S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à 3.865.000,- EUR (trois millions huit cent soixante-cinq mille Euros), représenté par 154.600 (cent cinquante-quatre mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société STRENUSE S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société STRENUSE S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société STRENUSE S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RIES-BONANI, SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2008. Relation GRE/2008/2936. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008094850/231/96.

(080109868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 137.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008094822/212/12.

(080108655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Vaglio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 73.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008094816/231/15.

(080108815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Zopal, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 juillet 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008094819/2724/13.

(080108758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Charterhouse CP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 537.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.478.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CCP VII LP n ° 1.1, an English Limited Partnership having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP008194, acting through its general partner, Charterhouse General Partners (VII) Limited, a Private Limited Company incorporated under British

law, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies House under number 2197301,

CCP VII LP n ° 1.2, an English Limited Partnership having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP008195, acting through its general partner, Charterhouse General Partners (VII) Limited, prenamed,

CCP VII LP n ° 2.1, an English Limited Partnership having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP008196, acting through its general partner, Charterhouse General Partners (VII) Limited, prenamed,

CCP VII LP n ° 2.2, an English Limited Partnership having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP008197, acting through its general partner, Charterhouse General Partners (VII) Limited, prenamed,

CCP VII Co-Investment LP A, B, C, D, E, F and G, English Limited Partnerships having their registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies House, respectively under numbers LP008248, LP008249, LP008250, LP008251, LP008252, LP010460, LP010459, acting through their general partner, Charterhouse General Partners (VII) Limited, prenamed,

CCP VII GmbH & Co. KG, a German Limited Partnership, having its registered office at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt-am-Main, Germany, registered with the Frankfurt-am-Main Commercial Court under number HRA 30617,

all here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

by virtue of six proxies (6) established on June 24, 2008

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Charterhouse CP1 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 114.478, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") n ° 984 of May 19, 2006 and whose articles have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on March 13, 2007, published in the Mémorial C n ° 993 of May 29, 2007.

The Company's share capital is fixed at five hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (€ 537,500.-) divided into twenty-one thousand five hundred (21,500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

The appearing parties representing the entire share capital then took the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second Resolution

The meeting resolves to appoint Audit & Compliance S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.834, as liquidator of the Company.

The meeting grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

He may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Third resolution

The meeting grants discharge to the managers for the exercise of their mandate until this date.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by its first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

CCP VII LP n ° 1.1, Limited Partnership de droit britannique ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP008194, représenté par son associé commanditaire, Charterhouse General Partners (VII) Limited, Private Limited Company de droit britannique, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, immatriculée à la Companies House sous le numéro 2197301,

CCP VII LP n ° 1.2, Limited Partnership de droit britannique ayant son siège social à Warwick Court Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP008195, représenté par son associé commanditaire, Charterhouse General Partners (VII) Limited, précitée,

CCP VII LP n ° 2.1, Limited Partnership de droit britannique ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP008196, représenté par son associé commanditaire, Charterhouse General Partners (VII) Limited, précitée,

CCP VII LP n ° 2.2, Limited Partnership de droit britannique ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, immatriculée à la Companies House sous le numéro, représentée par son associé commanditaire, Charterhouse General Partners (VII) Limited, précitée,

CCP VII Co-Investment LP A, B, C, D, E, F et G, Limited Partnerships de droit britannique ayant leur siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, immatriculés à la Companies House sous les numéros respectifs LP00248, LP008250, LP008251, LP008252, LP010460, LP010459, représentés par leur associé commanditaire, Charterhouse General Partners (VII) Limited, précitée

CCP VII GmbH & Co. KG, société en commandite simple de droit allemand ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, immatriculée au Tribunal de Commerce de Francfort sous le numéro HRA 30617,

toutes ici représentées par Madame Solange Wolter, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu de six (6) procurations données le 24 juin 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Charterhouse CP1 S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 114.478, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 13 février 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») n ° 984 du 19 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé en date du 13 mars 2007 publié au Mémorial C n ° 993 du 29 mai 2007.

Le capital social de la Société est fixé à cinq cent trente-sept mille cinq cents Euro (€ 537,500.-) divisé en vingt-et-un mille cinq cents (21,500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune.

Les comparants, représentant la totalité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer Audit & Compliance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.834, en tant que liquidateur de la Société.

L'assemblée confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur aux associés, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux gérants actuellement en fonction pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27529. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094836/242/154.

(080109382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

AstraZeneca Pharma SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008094806/242/12.

(080108079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Solelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 91.565.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008094560/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04401. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

S5 Champion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.724.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 04 avril 2003, acte publié au Mémorial C no 1250 du 26 novembre 2003; modifié par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 1238 du 02 décembre 2004; modifié par-devant M^e Jean-Joseph WAGNER soussigné, en date du 1^{er} février 2007, acte publié au Mémorial C no 903 du 16 mai 2007.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S5 Champion, S. à r. l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008094561/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08858. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Teilau Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.820.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 août 2006, acte publié au Mémorial C no 1978 du 21 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 15 mars 2007, acte publié au Mémorial C n° 1314 du 29 juin 2007.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEILAU INVESTMENTS S.A., société anonyme

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008094559/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08826. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Genesis Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.183.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 septembre 2000, acte publié au Mémorial C no 230 du 29 mars 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008094556/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08802. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Château de Feuilles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 31.062.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Madame Augusta CAPELLA, ménagère, demeurant à I-21027 Ispra-Va, 470, Via Milano,

représentée par "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 mai 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "CHATEAU DE FEUILLES S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 354 du 30 novembre 1989, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 31.062,

Que le capital de ladite société est à ce jour d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00), soit trente mille neuf cent quatre vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,00), soit vingt-quatre virgule sept mille huit cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 24,7894) chacune.

Que Madame Augusta CAPELLA, prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "CHATEAU DE FEUILLES S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Madame Augusta CAPELLA, prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "CHATEAU DE FEUILLES S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2008, LAC/2008/25207. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008094841/227/49.

(080109879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Schmitz Creation in Pelz und Leder A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 44.700.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Pour SCHMITZ CREATION IN PELZ UND LEDER A.G.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094573/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06696. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Biodev Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.635.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Pour BIODEV GROUP S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094574/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06697. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Boulangerie Pâtisserie Zehren Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 45, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.259.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Pour BOULANGERIE PATISSERIE ZEHREN Sàrl

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094576/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06760. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pohl Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 24, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 47.502.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Pour POHL CONSTRUCTIONS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094577/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06762. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Beautysane Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.092.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Pour BEAUTYSANE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094578/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06763. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Iconic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.472.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Pour ICONIC S.A.R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094579/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06785. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.952.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008094563/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06013. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.
